

## États-Unis: un rapport fustige la Corée du Sud sur ses pratiques de pêche

**Les États-Unis ont désigné la semaine dernière la Corée du Sud comme un pays se livrant à des pratiques illégales de pêche en haute mer. Cette sanction pourrait lui coûter cher et rappelle que le manque de régulation dans les eaux internationales favorise la surpêche, mais aussi l'exploitation humaine.**

Dans son rapport bi-annuel, publié la semaine dernière, l'agence gouvernementale américaine en charge des océans accuse la Corée du Sud de ne pas faire assez d'efforts pour obliger ses navires à respecter les quotas de pêche, ainsi que la réglementation internationale de protection des ressources marines.

### L'industrie coréenne de la pêche sur la sellette

Deux bateaux sud-coréens sont visés par ce rapport. En 2017, ils ont passé outre une interdiction de pêcher dans les eaux près de l'Antarctique, mais n'ont reçu que des sanctions très légères de la part des autorités coréennes pour ces violations.

Ce n'est pas la première fois que l'industrie coréenne de la pêche est sur la sellette. En 2013, l'Union européenne avait déjà pris une sanction similaire. Si Séoul ne répond pas à cette mise en garde américaine en se montrant plus sévère, les poissons et fruits de mer coréens seront interdits d'exportation aux États-Unis.

Cette mise en garde rappelle également que l'industrie sud-coréenne de la pêche a aussi été accusée d'autres pratiques encore plus graves.

### Des naufrages de plus en plus fréquents

Un récent article du quotidien The Guardian raconte le naufrage d'un navire sud-coréen, le Oyang 70, en 2010. Le non-respect des mesures de sécurité, l'état catastrophique d'un bateau hors d'âge et mal entretenu, le refus du capitaine de couper un filet surchargé de



poissons qui a entraîné le navire vers le fond, ont provoqué ce naufrage qui a tué 6 personnes.

Quatre ans plus tard, un autre navire sud-coréen, le Oryong 501, coulait dans le détroit de Bering, dans des conditions similaires. Seulement 7 des 60 membres de l'équipage ont survécu.

Ces deux bateaux appartiennent à la même entreprise, Sajo Oyang. Elle possède plus de 70 navires et affichait plus d'1 milliard de revenus en 2010. Cette entreprise a été accusée non seulement de pêche illégale, mais aussi d'employer ses marins dans des conditions proches de l'esclavage.

### **Des conditions de travail effroyables**

Une enquête menée par un journaliste et des chercheurs néo-zélandais a révélé les conditions de travail effroyables des équipages des navires appartenant à Sajo Oyang. Insultes racistes, violences physiques, salaires minuscules et souvent non payés, viols, horaires interminables, nourriture pourrie et insuffisante.

Ces conditions de vie hallucinantes rappellent celles décrites il y a près d'un siècle, en 1929, par l'auteur japonais Kobayashi Takiji, dans son chef-d'œuvre « Le Bateau-usine ». Ces marins viennent en général de pays d'Asie du Sud. Ils viennent de familles très pauvres, et ils sont souvent tenus en otage par un système de dettes. Mais ces pratiques ne sont pas limitées à la Corée du Sud, loin de là : l'industrie thaïlandaise de la pêche est notamment sur la sellette.

Un marin cambodgien vient de raconter dans un livre ses quatre ans d'esclavage sur un navire de pêche thaïlandais, 4 ans sans jamais mettre le pied sur la terre ferme. 200 000 marins, venus du Cambodge, du Myanmar et du Laos, seraient exploités dans des conditions similaires.

Le problème est que la haute mer est un endroit mal réglementé et peu surveillé, ce qui permet à ces abus gravissimes de se produire en toute impunité.

**Lien article :**

<http://www.rfi.fr/ameriques/20190923-etats-unis-rapport-coree-sud-pratiques-quota-peche>

